

GATINEAU

POUR

LA

VIE

Bilan du projet pilote

Jouer dans ma rue

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés



Comité plénier – Séance publique | 28 septembre 2021

Ville de
Gatineau

Mise en contexte



- Le jeu libre dans la rue est présentement interdit au Québec, selon le Code de sécurité routière
- Le projet de loi 122, adopté en 2017 par le gouvernement du Québec, offre un nouveau cadre légal qui permet aux villes d'autoriser le jeu libre dans la rue, sous certaines conditions, et encadré par un règlement qui prévoit une signalisation appropriée, la liste des rues où le jeu libre est autorisé, un code de conduite et des sanctions définies pour les contrevenants
- En février 2020, le conseil municipal mandate le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à mettre en œuvre un projet pilote d'un an permettant le jeu libre dans certaines rues résidentielles de Gatineau et d'effectuer un bilan après un an (CM-2020-106)
- En août 2020, le ministère des Transports a suspendu l'obligation pour une municipalité d'indiquer, au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le jeu libre est permis en vertu de sa réglementation

Objectifs de la présentation

- Présenter les résultats de l'évaluation du projet pilote *Jouer dans la rue*
- Approuver la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé pour les suites du projet pilote *Jouer dans la rue*



Plan de la présentation

- Rappel des objectifs du projet pilote et des paramètres
- Bilan des étapes réalisées
- Évaluation du projet pilote
- Changement au cadre légal
- Scénarios proposés
- Recommandations

Rappel des objectifs du projet pilote

- Permettre le jeu libre dans certaines rues résidentielles dans l'optique de maximiser les occasions de bouger, en définissant les critères de qualification des rues
- Encadrer la pratique du jeu libre à l'aide d'un code de conduite des usagers
- Déployer un affichage adéquat ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation qui permettront une pratique sécuritaire du jeu libre dans les rues autorisées

Rappel des principaux paramètres

- Encadré par des critères de qualification, un code de conduite et des sanctions pour les contrevenants, le projet pilote prévoyait l'autorisation de jouer dans 50 rues ou impasses, et 4 pâtés de maisons sur territoire de Gatineau
- Les propositions de rue ou impasses devaient provenir de citoyens (18 ans et plus) ou d'associations de quartier. La sélection s'est faite sur le principe du « *premier arrivé, premier servi* », par secteur, à condition de répondre à tous les critères de sélection :
 - Rue à caractère local (pas de collectrice, pas d'artère, pas de boulevard)
 - Aucun circuit de transport en commun
 - Rue à 40 km / h
 - Rue qui ne se situe pas devant un parc, une zone scolaire et/ou un commerce
 - Rue qui offre une zone de jeu d'un minimum d'environ 100 mètres, située à une distance minimale de 30 mètres de toutes intersections et/ou courbes

Bilan des étapes réalisées

Bilan des étapes réalisées

ÉTAPES	DATE DE RÉALISATION
Appel d'intérêt en ligne 397 propositions citoyennes et 28 propositions d'associations de quartier	18 février au 20 mars 2020
Identification des 4 pâtés de maisons en collaboration avec les Centres de services	Mars 2020
Analyse des rues par le Service des infrastructures et le Service de police	Mars-Mai 2020
Avis de présentation au conseil municipal de la modification du Règlement numéro 300-2006 sur la circulation et le stationnement	30 juin 2020
Adoption de la modification du règlement	17 juillet 2020

Bilan des étapes réalisées (suite)



ÉTAPES

DATE DE RÉALISATION

**Fabrication et installation des panneaux de signalisation
par le Service des travaux publics**

Juillet à octobre 2020

Campagnes de promotion et de sensibilisation

- Distribution de 38 000 cartons informatifs dans les quartiers des rues autorisées
- 40 panneaux publicitaires sur les autobus circulants dans les quartiers visés
- Publicités ciblées dans les médias sociaux

Juillet à août 2020
Décembre 2020

**La Commission Gatineau, Ville en santé recommande
la mise sur pied d'un comité d'évaluation ayant le mandat de :**

- Déterminer les critères d'analyse
- Élaborer les outils de cueillette de données et analyser les résultats
- Proposer à la Commission Gatineau, Ville en santé des scénarios pour les suites du projet

Décembre 2020

Présentations de l'évaluation et recommandations :

- Commission Gatineau, Ville en santé lors d'une séance extraordinaire
- Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire

Septembre 2021

Évaluation du projet pilote

Composition du comité d'évaluation

1 conseiller municipal

2 membres citoyen

Service des infrastructures – Circulation et sécurité routière

Service de police de la Ville de Gatineau

Service des affaires juridiques

Université du Québec en Outaouais

Centre de services scolaire des Draveurs

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

Méthodologie

- **Sondage téléphonique** réalisé par la firme *Bip Recherche* auprès de 800 citoyens :
 - 500 citoyens de la *population en général*
 - 300 citoyens d'une *zone autorisée au jeu libre*
- **Questionnaire d'évaluation électronique** ciblé auprès des citoyens ayant participé à l'appel d'intérêt :
 - 83 citoyens ont rempli le questionnaire, dont 50 résidents dans une *zone autorisée au jeu libre*

Critères d'évaluation du projet pilote

- L'intérêt des citoyens et des associations face à ce projet
- La démarche de proposition et de sélection des rues
- Les occasions de bouger
- La sécurité
- L'acceptabilité sociale et le bon voisinage
- La visibilité des campagnes de promotion et de sensibilisation
- La satisfaction des citoyens
- Les données statistiques
 - Plaintes et requêtes reçues au Centre d'appels non urgents
 - Incidents et accidents répertoriés par le Service de police
- Le bilan financier

Résultat du sondage téléphonique

Population générale et citoyens de la zone autorisée

L'intérêt des citoyens et des associations face à ce projet

- **87%** - ont une perception favorable du projet pilote « *Jouer dans ma rue* »
- **84%** - sont d'accord que la Ville augmente le nombre de rues autorisées au jeu libre
- **76%** - sont d'accord à ce que la Ville autorise la pratique du jeu libre dans toutes les rues où cela est possible

La démarche de proposition et de sélection des rues

- **81%** - croient qu'il est important de consulter les voisins avant de proposer une rue
- **67%** - croient qu'il est important d'avoir un mécanisme de retrait d'une rue pour les citoyens en désaccord
- **75%** - se disent satisfaits envers la démarche de sélection des rues autorisées

Résultat du sondage téléphonique

Population générale et citoyens de la zone autorisée

Les occasions de bouger

- **38%** - estiment qu'on joue davantage dans les rues autorisées
- **57%** - considèrent que la pandémie a influencé à la hausse l'utilisation ou la fréquence du jeu libre dans la rue

La sécurité

- **27%** - croient que les enfants sont plus en sécurité pour jouer dans la rue
- **52%** - n'ont pas observé de changement quant à la sécurité des enfants qui jouent dans la rue

Principales préoccupations :

1. La vitesse ou la vigilance des automobilistes
2. La courtoisie en matière de partage de la rue
3. La signalisation

Résultat du sondage téléphonique

Population générale et citoyens de la zone autorisée

La sécurité (suite)

- **84%** - sont d'accord avec le fait que les panneaux de signalisation ont permis de bien annoncer les zones de jeu libre dans la rue
- **81%** - sont d'accord avec le fait que les panneaux de signalisation sont une bonne mesure pour atténuer la vitesse
- **45%** - sont d'avis que le projet pilote a amélioré la vie de quartier
- **4%** - ont été témoins de préoccupations ou de conflits entre les voisins concernant le jeu libre dans la rue

« Je crois que nous devons plutôt procéder à un changement de mentalité et c'est par là que nous aurons une meilleure acceptation. [...] il ne faut pas interdire le jeu sur la rue, mais plutôt trouver des mesures pour rendre acceptable sa pratique. »

Résultat du sondage téléphonique

Population générale et citoyens de la zone autorisée

La visibilité des campagnes de promotion et de sensibilisation

- 46% -ont vu au moins une des campagnes de sensibilisation au sujet du jeu libre dans la rue
- 68% -se disent satisfaits des informations diffusées par la Ville au sujet du projet pilote « *Jouer dans ma rue* »

La satisfaction des citoyens

- 80% -se disent satisfaits face au déroulement du projet pilote « *Jouer dans ma rue* »

« Excellente initiative... surprenant qu'au Québec, les enfants ne puissent jouer dans leurs rues.
De manière naturelle, les gens jouent dans une rue non passante. »

Résultat du questionnaire électronique

Participants à l'appel d'intérêt

Les réponses des participants à l'appel d'intérêt viennent confirmer les résultats recueillis au sondage téléphonique :

- 60% sont d'avis que le projet pilote a amélioré la vie de quartier (vs. 45% pour le sondage téléphonique)
- Contrairement à la population en générale (84%), seulement 56% des participants à l'appel d'intérêt jugent que les panneaux de signalisation permettent de bien annoncer les zones de jeu libre
- Peu de participants à l'appel d'intérêt (26%) croient qu'il soit important d'avoir un mécanisme de retrait d'une rue où le jeu libre est permis (écart de 41%)

Sommaire des résultats

- Les résultats de l'évaluation du projet pilote d'un an du jeu libre dans la rue montrent que l'intérêt et la perception face au projet des citoyens de Gatineau, sont toujours aussi favorables
- Les impacts du projet pilote sur la vie de quartier ont été généralement positifs et une forte majorité de citoyens sondée souhaite que la Ville poursuive le projet et augmente le nombre de rues autorisées au jeu libre
- Les principales préoccupations soulevées demeurent reliées à la sécurité, le respect et la tolérance
- Les campagnes de sensibilisation pourraient être plus visibles, afin d'améliorer la courtoisie en matière de partage de la rue ainsi que la connaissance des consignes de sécurité pour les participants et les automobilistes

Requêtes reçues au Centre d'appels non urgents

- Un total de 39 requêtes a été répertorié au Centre d'appels non urgents au sujet du jeu libre dans la rue, dont 7 requêtes ne concernaient pas les rues autorisées dans le cadre du projet pilote
- Parmi l'ensemble des rues autorisées au jeu libre, 16 rues ont fait l'objet de requêtes par 26 citoyens différents
- Plusieurs requêtes concernaient différents types de plaintes, dont plusieurs n'étaient pas contre le projet, mais signalaient plutôt des écarts aux codes de conduite des participants ou encore des automobilistes

Type et nombre de requêtes reçues

TYPE DE PLAINTES		NOMBRE DE REQUÊTES
PROCESSUS DE SÉLECTION	Premier arrivé, premier servi	2
	L'absence de consultation du voisinage	8
SIGNALISATION	Emplacement des panneaux	12
	Délais d'installation	4
RESPECT DU CODE DE CONDUITE	Partage et dégagement de la chaussée	4
	Respect de la zone de jeu	6
	Surveillance des enfants	5
SÉCURITÉ	Vitesse et débit de circulation	7
	Visibilité dans la zone de jeu	4
AUTRES	Quiétude	9
	Intérêt pour le projet	4
TOTAL		65

Incidents et accidents répertoriés par le Service de police

TYPE D'INCIDENTS	NOMBRE D'INCIDENTS DANS LES RUES AUTORISÉES AU JEU LIBRE ¹
COLLISION ENTRE VÉHICULES	3
CONSTATS D'INFRACTION POUR VITESSE ²	6
TOTAL	9

¹ Aucun mandat spécifique n'avait été donné pour faire des opérations et de la surveillance dans les rues autorisées au jeu libre.

² Les constats ont eu lieu lors d'une seule opération radar sur une même rue.

Bilan financier

PROJET PILOTE SUR UN AN	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES RÉELLES
SIGNALISATION POUR LES 50 IMPASSES OU RUES ET 4 PÂTÉS DE MAISONS	39 600 \$	6 050 \$*
CAMPAGNES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	20 000 \$	25 359 \$
SONDAGE TÉLÉPHONIQUE	–	14 300 \$
IMPRÉVUS 15% DES COÛTS DU PROJET	8 940 \$	–
TOTAL	68 540 \$	45 709 \$

*La signalisation a été produite à l'interne de nos services et a donc généré des économies.

Changement au cadre légal

Changement au cadre légal

Arrêté ministériel 2020-15



En août 2020

- Le ministère des Transports a suspendu l'obligation pour une municipalité d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le jeu libre est permis en vertu de sa réglementation et cela jusqu'au 30 juin 2025. Les autres dispositions du cadre légal du projet de loi 122 doivent être maintenues.
- Une opinion juridique concernant l'impact de l'Arrêté numéro 2020-15 du ministère des Transports a été produite par le Service des affaires juridiques, afin de connaître les responsabilités municipales :

Changement au cadre légal

Opinion juridique

- En l’absence de panneaux, la Ville ne peut être tenue juridiquement responsable pour un préjudice corporel, car les accidents de la route sont régis par un système d’indemnisation sans égard à la responsabilité de quiconque
- La Ville peut être engagée pour des dommages matériels seulement si la Ville a commis une faute et qu’il existe un lien entre la faute et le préjudice
- L’arrêté ministériel précise que la suspension de l’obligation d’installer des panneaux de signalisation est d’intérêt public et qu’elle n’est pas susceptible de compromettre la sécurité routière
- L’absence de signalisation rend toutefois plus difficile le respect des obligations des conducteurs à l’intérieur d’une rue où le jeu libre est permis
- Le Règlement numéro 300-2006 devra être modifié en lien avec l’obligation de signalisation
- Enfin, il n’existe pas d’obligation de consultation prévue au Code de la sécurité routière afin de décréter des rues où le jeu y est permis

Conclusions du comité d'évaluation

Comparables municipaux

	BELOEIL	LONGUEUIL	DRUMMONDVILLE
NOMBRE DE RUES AUTORISÉES AU JEU LIBRE	60 rues autorisées depuis 2016. Environ 6 demandes par année.	29 rues autorisés en 2021 et un maximum de 2 rues par district.	À l'échelle du territoire soit 720 rues (34%)
PROCESSUS DE SÉLECTION DES RUES	Demande l'adhésion des 2/3 des propriétaires résidents de la rue.	Demande l'adhésion des 2/3 des propriétaires résidents de la rue.	Consultation publique sur la carte des rues sélectionnées.
PANNEAUX SIGNALISATION	Panneaux de signalisation.	Panneaux de signalisation.	Aucun panneau de signalisation.
MESURES DE RÉDUCTION DE LA VITESSE	Réduction de la vitesse à 30 km/h dans les rues accréditées. Marquage au sol.	Bacs à fleurs. Marquage au sol.	Aucune réduction de la vitesse.
ENJEUX	Sensibilisation répétée dans certaines rues pour le rappel des consignes.	Projet vient de débiter au printemps 2021.	Projet vient de débiter au printemps 2021. Aucune problématique jusqu'à présent.

Conclusions du comité d'évaluation

- Poursuivre le projet de jeu libre dans la rue
- Accroître le nombre de rues de jeu libre afin d'offrir un maximum d'espace aux citoyens pour bouger
- Simplifier les processus de sélection et d'analyse des rues
- Augmenter les mesures de sensibilisation et les campagnes de promotion du jeu libre dans la rue
- Ajouter un mécanisme de validation et de consultation citoyenne pour le prochain choix de rues

Conclusions du comité d'évaluation

(suite)

Propositions de modifications des paramètres généraux

- Retrait du critère *non situé devant un parc* pour autoriser les rues locales situées devant un parc de proximité
- Arrimer les heures avec celles autorisées au bruit et à l'heure d'ouverture des parcs soit dès 7h, mais toujours jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil pour assurer une bonne visibilité des participants au jeu libre dans la rue

Conclusions du comité d'évaluation

(suite)

Bien que les projets de jeu libre dans la rue se ressemblent d'une municipalité à l'autre, deux tendances sont observées soit, un déploiement graduel ou à l'échelle du territoire.

Bref, l'évaluation de la première année du projet pilote, le changement au cadre légal et les comparables municipaux ont permis de conclure qu'il est possible de faire évoluer le projet et de proposer deux scénarios différents pour les suites du projet.

Scénarios proposés

À l'échelle du territoire

Scénario 1

Paramètres	Scénario 1 Déploiement du jeu libre à l'échelle du territoire
Nombre de rues autorisées	Autoriser toutes les rues et impasses qui respectent les critères de sélection et de sécurité, et ce, dès la mise en place. (Approximativement 1 596/2400 rues (66,5%) ou impasses potentielles. Toutefois une analyse plus détaillée devra être réalisée)
Panneaux de signalisation et mesures de sécurité	Aucun panneau de signalisation. Déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation.
Processus de sélection	Identifier les rues qui respectent les critères de sécurité. Consultation citoyenne pour identifier les rues qui ont des enjeux particuliers de sécurité Validation des rues avec des enjeux particuliers par les services municipaux
Retrait d'une rue	Retrait suite à l'évaluation des critères de sécurité.
Autres ajustements	Retrait des panneaux actuels.

À l'échelle du territoire

Scénario 1 (suite)

AVANTAGES	PRÉOCCUPATIONS
Permet de rendre réglementaire et de normaliser un comportement et une pratique déjà existante.	Nécessite une analyse de l'ensemble des rues potentielles.
Autorise un maximum de rues et impasses réparties de manière plus équitable et plus rapidement sur le territoire de Gatineau offrant ainsi un maximum d'espace pour bouger et socialiser.	Aucune indication ou mesure physique pour les participants et les automobilistes.
Réponds à l'intérêt des citoyens comme démontré dans le sondage.	Investissement nécessaire pour le déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation.
Aucun coût rattaché à la gestion, la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation.	Diffusion et connaissance du code de conduite pour les participants et les automobilistes.
Simplifie la démarche de proposition et le processus de sélection des rues. Réduit ou élimine le temps d'analyse annuel.	Mise à jour annuelle du règlement municipal pour l'ajout des nouvelles rues construites qui respectent les critères de sécurité.
Plus large visibilité des campagnes de promotion et de sensibilisation. Opportunité de diffuser des messages variés et à large échelle auprès de différents citoyens et en collaboration avec le milieu.	La suspension de l'obligation d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée les zones où le jeu libre est permis est en vigueur jusqu'au 30 juin 2025.
Consultation citoyenne permettant la validation des rues sélectionnées.	

Déploiement graduel

Scénario 2

Paramètres	Scénario 2 Déploiement graduel par rues, impasses et pâtés de maison
Nombre de rues autorisées	Autoriser annuellement un nombre maximum de 25 rues et impasses incluant les rues pouvant être comprises dans les pâtés de maisons. Selon la demande, le déploiement pourrait prendre plus de 60 ans.
Panneaux de signalisation et mesures de sécurité	Installation de panneaux de signalisation pour délimiter chaque zone autorisée au jeu libre.
Processus de sélection	Par appel d'intérêt de regroupements de citoyens ou d'associations de quartiers. Demande l'adhésion du 2/3 des propriétaires résidents pour proposer une rue. Suivant les critères de sélection et de sécurité suite à un processus d'analyse annuel.
Retrait d'une rue	Retrait suite à une évaluation des critères de sécurité.
Autres ajustements	Nécessite des ressources additionnelles.

Déploiement graduel

Scénario 2 (suite)

AVANTAGES	PRÉOCCUPATIONS
Permet de poursuivre l'autorisation graduelle de rues ou d'impasses pour répondre à l'intérêt des citoyens.	Nombre limité de rues autorisées annuellement. Répartition selon la demande.
Les demandes provenant de regroupements citoyens ou d'associations citoyennes assurent une meilleure adhésion sociale sur les rues proposées.	Ressources nécessaires pour l'analyse des demandes, la gestion, la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation.
Les panneaux de signalisation offrent une indication physique pour les participants et les automobilistes des zones autorisées au jeu libre.	Augmentation annuelle du nombre de panneaux sur les terrains.
	Achalandage possible de participants dans certaines zones autorisées au jeu libre.
	Mise à jour annuelle du règlement municipal pour l'ajout des nouvelles rues autorisées.
	Processus de proposition d'une rue plus longue et nécessitant une mobilisation citoyenne.

Comparable des coûts sur 3 ans

Dépenses prévues	Scénario 1 À l'échelle du territoire			Scénario 2 Déploiement graduel		
	An 1	An 2	An 3	An 1	An 2	An 3
Campagne de communication et de sensibilisation	50 000 \$	40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Signalisation pour 25 rues et impasses 2 à 4 panneaux par rue ou impasse	-	-	-	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Consultation citoyenne	10 000 \$					
Ressources humaines additionnelles	20 000 \$	-	-	54 600\$	54 600 \$	54 600 \$
Total annuel	80 000\$	40 000 \$	30 000 \$*	89 600 \$	89 600 \$	89 600 \$*
TOTAL	150 000\$			268 800 \$		

Analyse des enjeux

PRINCIPAUX ENJEUX	Scénario 1 À l'échelle du territoire	Scénario 2 Déploiement graduel
SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Une importante campagne de sensibilisation sera déployée en collaboration avec le Service de police.	<ul style="list-style-type: none">• Les panneaux d'affichage indiquent aux participants et aux automobilistes les zones autorisées au jeu libre.
ACCEPTABILITÉ SOCIALE	<ul style="list-style-type: none">• Normalise une pratique déjà existante.• Intérêt démontré par les sondages d'augmenter le nombre de rue et d'étendre le jeu libre à toutes les rues qui respectent les critères de sécurité.• Mise en place d'un mécanisme de consultation citoyenne pour valider la sélection des rues et des impasses.	<ul style="list-style-type: none">• Meilleure acceptabilité par les citoyens avec la demande d'adhésion du 2/3 des propriétaires ou les propositions d'associations de quartier.
FAISABILITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Demande moins de ressources.• Plus simple pour les citoyens.	<ul style="list-style-type: none">• Demande plus de ressources.• Demande une mobilisation citoyenne.
COÛT	<ul style="list-style-type: none">• Investissement important pour le déploiement d'une campagne de sensibilisation.• Aucun autre investissement nécessaire suite à l'analyse de l'ensemble des rues respectant les critères de sécurité.	<ul style="list-style-type: none">• Investissement nécessaire annuellement pour procéder à l'analyse des rues, la gestion, la fabrication et l'installation des panneaux.

Les prochaines étapes

Scénario 1 À l'échelle du territoire		Scénario 2 Déploiement graduel	
Analyse de l'ensemble des rues potentielles	Oct. à déc. 2021	Appel d'intérêt et réception des demandes des regroupements de citoyens et des associations de quartiers	Nov. à déc. 2021
Élaboration de la campagne de sensibilisation	Nov. à déc. 2021	Analyse des demandes et des rues proposées	Janv. à fév. 2022
Consultation citoyenne permettant la validation des critères de sécurité des rues sélectionnées	Janv. à févr. 2022	Modification du règlement pour ajouter la liste des rues autorisées au jeu libre	Mars à avril 2022
Modification du règlement pour ajouter la liste des rues autorisées au jeu libre	Mars à avril 2022	Fabrication et installation des panneaux de signalisation	Mai à juin 2022

Recommandations

Recommandations

Commission Gatineau, Ville en santé



Lors de la séance extraordinaire du 9 septembre 2021, la Commission Gatineau, Ville en santé a recommandé au conseil municipal :

CP-CGVS-2021-15

D'accepter le dépôt du bilan et l'analyse de l'an un du projet pilote du jeu libre dans la rue.

CP-CGVS-2021-16

D'autoriser la mise en œuvre du scénario 1 pour un déploiement à l'échelle du territoire du jeu libre dans la rue pour les suites du projet.

Recommandation

Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire



Lors de la séance publique du 22 septembre 2021, la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire appuie la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé et recommande au conseil municipal :

CP-CLSDC-2021-06

D'autoriser la mise en œuvre du scénario 1 pour un déploiement à l'échelle du territoire de la ville de Gatineau du jeu libre dans la rue pour les suites du projet.

Recommandations

(suite)

CP-SLSDC-2021-38

Approuver le bilan du projet pilote du Jeu libre dans la rue, comme proposé par le comité d'évaluation.

CP-SLSDC-2021-39

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec le Service de police, le Service des infrastructures et le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau, pour déployer le scénario 1 permettant le jeu libre à l'échelle du territoire.

CP-SLSDC-2021-40

Autoriser le trésorier à prévoir au budget des améliorations de services 2024 un montant de 30 000 \$ pour le fonctionnement annuel du projet.